

Déclaration du TUAC à la réunion du Conseil au niveau des ministres de l'OCDE 2022

Une transition inclusive vers l'avenir que nous voulons

Les organisations syndicales sont une composante fondamentale des systèmes démocratiques et jouent un rôle essentiel en assurant la justice sociale et de meilleures perspectives pour les travailleurs, piliers de sociétés plus équitables, plus démocratiques et plus fortes. L'avenir que nous voulons doit être caractérisé par une réduction des inégalités, des sociétés plus inclusives, des technologies vertes et numériques qui améliorent nos conditions de vie, des emplois durables et, surtout, un travail décent pour tous les individus. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est essentiel de reconnaître la place centrale du travail dans le système économique, étant le plus important levier de la demande et de la productivité globale, et de promouvoir un système économique qui encourage l'investissement dans l'économie réelle, plutôt que dans les marchés financiers.

Cette déclaration reflète la position du TUAC sur les principaux sujets de la réunion du Conseil au niveau des ministres de l'OCDE de 2022, notamment la politique économique et de l'emploi, la guerre en Ukraine, la démocratie, la numérisation, la transition juste, le commerce, l'investissement et la politique fiscale.

Filip STEFANOVIC, stefanovic@tuac.org

Blake HARWELL, harwell@tuac.org

Table des matières

Introduction	2
La guerre en Ukraine : retombées sociales et mesures d'atténuation à court terme	3
Comment rétablir la confiance, défendre la démocratie et la jeunesse : la perspective syndicale	5
Un nouveau paradigme économique : stimuler la demande globale en renforçant les travailleurs	7
Le défi de la numérisation	8
Une transition juste vers une économie neutre en carbone	9
Politiques fiscales, commerciales et d'investissement	10

Introduction

1. Les travaux préparatoires à la réunion du Conseil au niveau des ministres de l'OCDE (RCM) des 9 et 10 juin 2022, placée sous le thème « L'avenir que nous voulons : améliorer les politiques pour la génération future et une transition durable », se déroulent en plein conflit militaire en Ukraine.

2. L'invasion de l'Ukraine par la Russie n'est que l'une des dernières situations d'urgence en date parmi l'ensemble des événements dramatiques qui ont bouleversé notre monde avec une régularité croissante au cours de ces quinze dernières années, depuis la crise financière mondiale (CFM) de 2008, rapidement suivie de la pandémie mondiale de COVID-19 et de l'urgence climatique, jusqu'au conflit armé qui sévit aujourd'hui en Europe. L'édition 2022 de la RCM sera pour autant plus difficile et plus importante, dans la mesure où il s'agira d'amener une perspective allant au-delà des incertitudes liées à la guerre, en faisant clairement la distinction entre l'urgence à court terme et les défis à plus long terme auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE.

3. Les conséquences de la guerre en Ukraine sont manifestes : crise humanitaire, flambée des prix de l'alimentation et de l'énergie, recrudescence de la pauvreté et risque de famine dans les pays les moins développés, instabilité sociale et économique généralisée dans le monde entier. Nous sommes les témoins d'un nouveau coup porté aux objectifs avoués de la communauté internationale en matière de mondialisation et de multilatéralisme.

4. Les pays de l'OCDE qui n'atteignent pas les objectifs tridimensionnels pour leur croissance – renforcement, durabilité et inclusivité – érodent progressivement la confiance des individus en leurs institutions publiques, compromettant ainsi les fondements mêmes de nos démocraties. La précarisation des conditions de vie, la contraction de la classe moyenne et l'accentuation des inégalités comptent parmi les principales variables qui expliquent cette situation. La perte d'espoir en un avenir meilleur risque de céder la place à une perte de confiance en nos institutions démocratiques, principalement parmi les jeunes et les populations vulnérables qui ont subi les effets d'un marché du travail fragilisé depuis la CFM et qui recherchent en vain une stabilité d'emploi dans le monde post-COVID. L'OCDE doit contribuer à inverser cette tendance, en aidant les pays membres et partenaires à satisfaire à des normes économiques, sociales, mais aussi démocratiques, plus élevées. Les organisations syndicales sont une composante

fondamentale des systèmes démocratiques et jouent un rôle essentiel en assurant la justice sociale et de meilleures perspectives pour les travailleurs, piliers de sociétés plus équitables, plus démocratiques et plus fortes.

5. L'avenir que nous voulons doit être caractérisé par une réduction des inégalités, des sociétés plus inclusives, des technologies vertes et numériques qui améliorent nos conditions de vie, des emplois durables et, surtout, un travail décent pour tous les individus. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est essentiel de reconnaître la place centrale du travail dans le système économique, étant le plus important levier de la demande et de la productivité globale, et de promouvoir un système économique qui encourage l'investissement dans l'économie réelle, plutôt que dans les marchés financiers.

6. À cette fin, il est nécessaire de revoir intégralement les mécanismes fiscaux, commerciaux et d'investissement. Il s'agit, en effet, de définir un cadre non pas déterminé par une contraposition entre les mesures protectionnistes et celles orientées sur le marché, mais bien par l'objectif cohérent qui consiste à offrir une croissance durable et des avantages aux travailleurs du monde entier.

La guerre en Ukraine : retombées sociales et mesures d'atténuation à court terme

7. L'invasion russe de l'Ukraine a provoqué sur le continent européen une catastrophe humanitaire d'une ampleur sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Au début du mois de mai 2022, après plus de deux mois de guerre, le nombre de ressortissants ukrainiens cherchant refuge dans d'autres pays dépassait les 4 millions d'individus, tandis que 8 millions d'entre eux étaient déplacés au sein de leurs propres frontières. Plusieurs milliers d'autres ont perdu la vie ou ont été blessés. La majorité des réfugiés sont actuellement regroupés dans les pays voisins, principalement en Pologne, en Roumanie et en Moldavie.

8. Le Conseil européen a activé la directive relative à la protection temporaire, qui lève l'obligation pour les réfugiés ukrainiens d'introduire une demande d'asile en leur offrant immédiatement un statut juridique et en leur permettant d'entrer sur le marché du travail et de bénéficier d'autres formes de prestations sociales. Initiative bienvenue pour gérer et prendre en charge l'afflux de réfugiés ukrainiens, cette directive se démarque de certains précédents où, malheureusement, l'UE n'avait pas activé ce type d'instrument politique, que ce soit pour la Tunisie, la Libye, la Syrie, l'Irak, ou encore, l'Afghanistan. Cependant, si la directive concerne effectivement les ressortissants ukrainiens et les réfugiés résidant dans le pays, elle ne s'applique pas aux demandeurs d'asile, aux apatrides ou aux ressortissants de pays tiers séjournant légalement en Ukraine, comme les étudiants. En raison de la conscription rendue obligatoire en Ukraine, les réfugiés sont en grande majorité des femmes et des enfants. Plus la guerre se prolongera et plus les dommages causés aux infrastructures et aux centres urbains seront importants, plus grande sera la probabilité de voir les Ukrainiens qui fuient leur pays n'avoir d'autres choix que celui de migrer et de se disperser dans les pays de l'UE.

9. Les faits le démontrent : être à la fois une femme et une migrante représente un désavantage pour entrer sur le marché du travail. L'écart en termes de probabilité de décrocher un emploi entre les ressortissants nationaux et les migrants au sein de l'UE est considérable, puisqu'il s'élève à 10 %, voire à 14 % pour les femmes (22 % en Allemagne). Même lorsqu'elles accèdent à l'emploi, les femmes issues de la migration gagnent nettement moins que leurs collègues autochtones. En Europe, 35 % des femmes migrantes se situent dans le décile inférieur de la répartition des revenus et occupent des postes peu qualifiés et mal rémunérés (nettoyeuses, aides domestiques, etc.), y compris celles qui ont atteint un niveau d'enseignement supérieur. Les politiques nationales pour l'intégration des réfugiés au marché du travail national doivent tenir compte de cette situation afin de garantir que les migrants puissent non seulement participer au marché du travail mais aussi bénéficier d'un emploi décent et de conditions de vie dignes, et d'éviter ainsi l'exploitation des travailleurs migrants à des fins de dumping social.

10. Les syndicats nationaux, en particulier au sein de l'UE et dans les pays voisins de l'Ukraine, se sont montrés particulièrement actifs pour aider les réfugiés. En Allemagne, en Autriche, en Bulgarie, en Estonie, en Finlande, en Hongrie, en Italie, en Lettonie, et Lituanie, en Moldavie, en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie, en Suède, ainsi que dans d'autres pays, les organisations syndicales ont lancé un large éventail d'initiatives pour soutenir les Ukrainiens, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger, depuis l'aide humanitaire à l'offre d'hébergement gratuit dans les pays d'accueil, en passant par les services de conseil concernant les politiques sociales et du travail.

11. Les gouvernements devraient également envisager de renforcer les politiques actives du marché du travail et les mesures d'aide sociale pour les migrants, en augmentant le financement et les ressources des agences publiques pour l'emploi et des autres services publics et en postposant leurs assainissements budgétaires compte tenu des incertitudes actuelles, comme ce fut le cas au plus fort de la pandémie de COVID-19.

12. La guerre en Ukraine compromettra la croissance mondiale en 2022, à l'heure où l'économie mondiale lutte toujours pour endiguer les conséquences négatives des vagues successives de COVID-19 et des confinements et autres bouleversements de la vie sociale et économique qui y sont associés. Selon les dernières données de l'OCDE, la croissance économique au cours des 12 mois qui succéderont au déclenchement de la guerre diminuera de 1 % dans les pays membres et de 1,4 % dans la zone euro. L'inflation, quant à elle, sera supérieure de 2 % dans la zone OCDE par rapport à ce qui était prévu avant le conflit russo-ukrainien et de 2,5 % supérieure au niveau mondial. Le coût de l'énergie est le principal responsable de la hausse des prix, puisque la Russie représente 19 % des exportations de gaz et 11 % des exportations de pétrole. Le marché des produits de base est également mis sous pression, l'Ukraine et la Russie comptant parmi les plus grands exportateurs agricoles mondiaux (blé, maïs, colza, graines et huile de tournesol). Rappelons en outre que la Russie reste l'un des principaux exportateurs d'engrais.

13. Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour les produits alimentaires de base représentent une réelle menace, d'une part, parce que les producteurs ukrainiens rencontrent des difficultés pour se raccorder aux circuits commerciaux, étant en lutte contre l'envahisseur russe et, d'autre part, en raison des incertitudes et de la volatilité accrues du commerce à la suite des sanctions mondiales et des mesures de rétorsion de la part de la Russie.

14. Les pays en développement, plus particulièrement en Afrique, sont fortement dépendants du blé russe et ukrainien, ces deux pays représentant respectivement 32 et 12 % des importations totales de blé sur le continent africain pour la période 2018-2020. Certains pays sont plus exposés que d'autres, comme la Somalie, dont 100 % des importations de blé proviennent d'Ukraine et de Russie, mais aussi l'Égypte (80 %), le Soudan (75 %) et la République démocratique du Congo (près de 70 %), pour ne citer que ceux-là. Actuellement, la famine fait peser une lourde menace sur la plupart des pays les moins développés, entraînant une forte concurrence pour les produits de base et accentuant la crise humanitaire et le risque de flux migratoires importants, notamment vers l'Europe. Les solutions pour soutenir les pays hautement dépendants des exportations russes et/ou ukrainiennes exigeront de nombreux sacrifices et une étroite coopération si les économies avancées souhaitent éviter une aggravation des conséquences de la guerre en Ukraine, mais également des efforts de la part des États subsahariens, avec le soutien des institutions et des partenaires internationaux, pour augmenter la production rentable de blé.

15. Globalement, la crise ukrainienne risque d'accroître davantage encore les retards dans la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) à l'horizon 2030. Pour éviter cela, les gouvernements et les institutions internationales devraient également prendre de nouvelles mesures pour renforcer la négociation collective et la protection sociale, comme le rappelle la déclaration du groupement Global Unions aux réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale en avril 2022. Il s'agit notamment de renforcer le respect des droits fondamentaux des travailleurs, de garantir un salaire minimum décent légal ou négocié, de définir une durée maximale du temps de travail et de mettre en place

un fonds de protection sociale universelle pour les pays les moins développés, comme l'a proposé la présidence française du G7 en 2019.

16. Plusieurs inquiétudes très similaires ont été soulevées le 5 mai 2022 au forum entre les syndicats et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, où les membres ont déclaré soutenir la protection sociale et le rôle que jouent les syndicats pour garantir des systèmes de protection sociale efficaces et des normes du travail appropriées. Les gouvernements de l'OCDE doivent prendre des mesures urgentes pour accroître leurs efforts et leurs contributions en faveur de cet objectif, afin d'éviter une catastrophe sociale et humanitaire dans les pays en développement.

17. S'agissant des pays de l'OCDE, si le risque de pénurie totale de produits agricoles reste peu probable, les pressions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et la hausse des prix de l'énergie menacent définitivement la stabilité macroéconomique. Les risques liés à une dépendance systématique du pétrole russe et, plus particulièrement, des exportations de gaz sont aujourd'hui manifestes, étant donné que le régime russe utilise comme arme ses conditions d'approvisionnement énergétique pour contrecarrer les sanctions internationales. Selon les estimations de l'OCDE, une baisse de 20 % des importations énergétiques coûterait 1 % du PIB des 22 pays de l'UE également membres de l'OCDE. Les effets immédiats se transforment potentiellement en une onde de choc entraînant une baisse de la consommation, une hausse des prix de l'énergie qui se répercute depuis les secteurs les plus énergivores sur d'autres secteurs, ainsi qu'une contraction inquiétante du pouvoir d'achat des ménages déjà en difficulté.

18. S'il est encore trop tôt pour annoncer une inflation durable, il importe néanmoins de mettre en place un ensemble de politiques pour assurer une répartition équitable des coûts, en gardant à l'esprit que les salaires réels d'une grande partie des travailleurs des pays de l'OCDE sont au point mort depuis plusieurs années – une situation qui accentue les fractures sociales et affaiblit la classe moyenne. Une autre priorité devenue plus urgente encore est la nécessité de différencier sources et fournisseurs d'énergie, sans oublier l'importance de renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation des technologies vertes. Des solutions pour pallier la hausse des prix doivent également être mises sur la table, notamment des plans de soutien du revenu et des réductions tarifaires pour les particuliers et les ménages à faible revenu.

Comment rétablir la confiance, défendre la démocratie et la jeunesse : la perspective syndicale

19. La perte de confiance des citoyens en leurs gouvernements et les institutions fait naître des inquiétudes au sein de nombreux pays de l'OCDE, menaçant de déconstruire l'architecture même de nos démocraties. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à considérer que leurs gouvernements ne répondent plus à leurs besoins, ouvrant ainsi la voie à la montée des mouvements populistes qui promettent de le faire au travers de politiques souvent simplistes et contre-productives, tout en exacerbant la radicalisation et la polarisation du spectre politique.

20. Sensibiliser les citoyens en améliorant les canaux de communication et en renforçant leur participation aux débats entourant les politiques publiques ne peut qu'améliorer la situation, mais ne résoudra guère les problèmes sous-jacents. On observe une forte corrélation entre la perte de confiance dans la gouvernance publique et les inégalités socio-économiques. Les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les populations à faible revenu, se déclarent plus sceptiques que la moyenne vis-à-vis de leurs gouvernements, mettant en avant que le système fonctionne pour l'élite et la classe moyenne supérieure, mais ignore les nombreuses franges de la société dont la voix politique est plus faible.

21. Il est trop facile pour les dirigeants populistes de récupérer la grogne sociale à leur propre avantage politique. Cependant, ce seul constat ne doit pas pour autant nous amener à discréditer le mal-être social et à considérer ce dernier comme une simple question de perception biaisée. Ce mécontentement trouve sa source dans l'érosion systématique des certitudes économiques et le sentiment de précarité qui se développe depuis bon nombre d'années. Le démantèlement des institutions du marché du travail a donné lieu à une polarisation des revenus, à une concentration de la répartition fonctionnelle des revenus en faveur des profits et à une substitution progressive – mais fallacieuse – des contrats de travail stables et à durée déterminée par des formes d'emplois atypiques. Au lieu de tirer profit de la mondialisation, la classe moyenne n'a cessé de se réduire dans un grand nombre de pays de l'OCDE, tandis que la diminution de l'épargne a contraint les citoyens à s'endetter pour espérer maintenir un niveau de vie considéré comme acquis par la génération précédente.

22. Il est indispensable de répondre à leurs préoccupations, en commençant par revoir les réformes de la politique du travail qui ont conduit à une dualisation des marchés du travail, notamment en renforçant la protection de l'emploi et les institutions qui y sont liées. Les travailleurs doivent être au centre des programmes politiques, tandis que la relance de l'emploi doit être celle de l'emploi de qualité.

23. Au-delà de la réponse immédiate à la crise, l'équité et la résilience doivent être restaurées par les institutions du marché du travail – négociation collective et salaires minimums de subsistance. Ceci implique de revoir en profondeur les réformes structurelles du passé qui ont individualisé les risques et les ont transférés des employeurs aux travailleurs de façon injuste et définitivement non viable. Les faits démontrent qu'un degré plus élevé de négociation collective permet de réduire les inégalités salariales. La stratégie pour l'emploi de l'OCDE appelle à un équilibre entre flexibilité négociée, sécurité et stabilité d'emploi, politique budgétaire flexible et régime de chômage partiel pour assurer la résilience du marché du travail, tout en soulignant les avantages de la négociation sectorielle et l'importance d'étendre et promouvoir la couverture de la négociation collective.

24. Cette approche mérite une attention renouvelée. Lorsqu'elle existe, elle a démontré que les avantages s'étendaient à tous les travailleurs, y compris aux « groupes vulnérables » tels que les femmes, les migrants et les réfugiés, ainsi que les jeunes, en parallèle de politiques actives et ciblées du marché du travail, bénéficiant de ressources suffisantes, et d'une législation plus efficace pour lutter contre la discrimination, notamment au travers d'une application plus rigoureuse et plus transparente des réglementations. Les gouvernements doivent définir des plans de lutte contre l'injustice raciale, mettre en place des moyens de contrôle efficaces pour mettre un terme aux disparités raciales et ethniques sur les lieux de travail et infliger des sanctions aux employeurs dont les pratiques discriminatoires sont avérées. Il importe de s'attaquer systématiquement aux inégalités entre les hommes et les femmes, notamment aux écarts de rémunération et de pension, au travail non rémunéré, ainsi qu'à la ségrégation et à l'exclusion des femmes sur le marché du travail.

25. Les problèmes rencontrés par les jeunes doivent occuper une place centrale dans les politiques, mais en veillant à ne pas ouvrir la voie à l'exploitation des travailleurs plus âgés en créant un faux sentiment de conflit intergénérationnel. Il est possible d'y parvenir en prévoyant des programmes de formation et de création d'emplois supplémentaires, et en renforçant les protections et les plans d'aide au revenu pour faire face à l'insécurité financière. Des politiques actives du marché du travail peuvent contribuer de manière significative à assurer une meilleure adéquation entre les jeunes et le monde professionnel. De leur côté, les employeurs doivent proposer des emplois de bonne qualité et bien rémunérés pour que l'investissement réalisé par les jeunes dans leur propre formation puisse avoir un sens. La déclaration de la TUAC sur la jeunesse (2021) met en avant une série de solutions permettant d'améliorer leur situation sur le marché du travail, notamment une meilleure représentation et un dialogue social plus efficace, des mesures plus fortes pour l'aide au revenu et au logement, un accès abordable à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, des salaires de subsistance et une égalité de traitement quelles que soient les catégories d'emploi. Contrairement à ce qui s'est produit après la CFM, il sera primordial d'éviter que la crise actuelle laisse des traces durables parmi les jeunes, afin de leur garantir un niveau de vie

décent dans les années à venir, ainsi que l'accès aux prestations sociales et aux allocations de retraite à un stade ultérieur de leur vie. Ce n'est que s'ils sont assurés de ne pas perdre leur place au sein de la société que les jeunes pourront contribuer au développement économique de cette dernière et faire progresser la démocratie.

Un nouveau paradigme économique : stimuler la demande globale en renforçant les travailleurs

26. Le ralentissement de la croissance du PIB a été un véritable casse-tête politique pour la plupart des pays de l'OCDE au cours de ces trente dernières années, rendu plus complexe encore depuis la CFM. Les baisses de production sont le reflet des incertitudes économiques croissantes, associées à des tensions commerciales, à une crise sanitaire et à des bouleversements dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Pourtant, sur le long terme, les causes résident dans une trop longue stagnation des salaires, y compris lorsque des emplois sont proposés en suffisance, ayant comme conséquences une baisse du revenu réel disponible et une accentuation des inégalités en termes de richesses et de salaires, ainsi qu'une augmentation de la dette privée insoutenable pour compenser la baisse des niveaux de consommation.

27. Cela fait longtemps que la TUAC remet en question le recours systématique à des réformes structurelles axées sur l'offre, qu'il s'agisse de la libéralisation du commerce et des investissements ou d'une confiance plus grande dans les forces du marché pour corriger efficacement les déséquilibres macroéconomiques mondiaux et stimuler la croissance. Les politiques axées sur l'offre se sont systématiquement effondrées en l'absence d'initiatives beaucoup plus urgentes et soutenues en faveur de la demande globale.

28. La réponse des pouvoirs publics à la crise de la COVID-19 a été raisonnablement différente de celle apportée à la CFM, privilégiant les mesures budgétaires pour assurer la reprise. Pourtant, la théorie économique dominante reste ancrée dans des modèles ayant tendance à uniquement considérer le rôle de la demande comme un facteur ponctuel pour stimuler la croissance économique, alors que les politiques structurelles orientées sur l'offre sont jugées essentielles pour stimuler la productivité à long terme. Ce cadre sous-estime l'importance des attentes des entreprises en termes de demande, basées sur les tendances récentes et actuelles des ventes, dans leurs décisions en matière d'investissement.

29. Une forte demande n'a pas uniquement une incidence directe sur la croissance, elle contribue aussi à l'expansion de la productivité à plus long terme en renforçant la confiance des entreprises. Une faible demande pour les capacités de production existantes doit se comprendre comme un obstacle majeur à la croissance économique. Le système capitaliste actuel fonctionne en deçà de sa capacité maximale : il est tiré vers le bas en raison d'une consommation trop faible dissuadant les entreprises privées d'investir, compte tenu des attentes modérées en termes de demande. La faible croissance de la productivité n'est pas la cause mais le symptôme d'une stagnation chronique de l'économie.

30. La TUAC a récemment défendu un point de vue différent lors de la réunion du Comité de liaison de l'OCDE, en février 2022, en soutenant que le frein principal à l'économie ne peut être résolu qu'en rééquilibrant la répartition entre profits et salaires. Les études de l'OCDE sur le pouvoir de fixation des salaires des entreprises qui ne reflète pas les compétences et la productivité marginale des travailleurs individuels, ainsi que celles ayant pour objet les conséquences problématiques du monopsonne sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE, constituent des éléments qui contribuent à démontrer le principe selon lequel les bas salaires tirent la consommation vers le bas. La capacité du capital à pouvoir être transféré rapidement d'un pays à l'autre, notamment là où les normes du travail sont les moins rigoureuses, a été renforcée de manière exponentielle par la numérisation de l'économie et perpétue inévitablement cette course mondiale vers le bas. Renforcer les institutions du travail et rétribuer les travailleurs en leur accordant la part qui leur revient contribueraient grandement à résoudre les problèmes

de la sous-consommation, du montant élevé de la dette privée et des excès spéculatifs (immobilier résidentiel, bulles technologiques, etc.), accentués par de vagues notions instables de concurrence mondiale, biaisées par la financiarisation, le commerce inéquitable, les systèmes fiscaux et d'investissement fragmentés et, surtout, menacés par la numérisation et le changement climatique.

31. La législation en matière de protection de l'emploi et les salaires minimums peuvent s'avérer des outils pertinents pour assurer la sécurité des revenus et des emplois, ex ante. Toutefois, ces lois doivent être complétées par des systèmes de négociation collective renforcés afin de garantir la santé durable du marché du travail. La négociation collective au niveau sectoriel et/ou national, ainsi que les salaires minimums de subsistance légaux ou négociés collectivement, constituent des éléments essentiels pour déterminer des salaires planchers, permettant d'apporter des réponses plus ciblées pour une répartition plus équitable des revenus et une amélioration de la qualité des emplois.

32. Une préoccupation importante pour la TUAC est le développement systématique des formes d'emplois informels et atypiques dans les pays de l'OCDE. Les nouvelles entreprises de plateforme utilisent leur innovation comme prétexte pour priver les travailleurs à la demande de leurs droits du travail et les empêcher d'accéder aux salaires minimums et à la protection sociale, ou encore, d'exercer leurs droits de négociation et de syndicalisation. Face à une telle situation, il apparaît légitime de revendiquer une meilleure application des lois en vigueur ou l'introduction de nouvelles lois pour protéger le segment croissant des travailleurs précarisés, clarifier les relations et les droits en matière d'emploi et garantir des salaires décents, les droits syndicaux et le droit de représentation par les syndicats.

33. Les efforts visant à rééquilibrer le pouvoir de négociation et le pouvoir d'achat des travailleurs constituent la base d'un réajustement structurel plus large de nos économies, par le biais d'une demande nationale plus forte, d'une réduction des niveaux d'inégalité intolérables et insoutenables, et d'une économie de marché plus dynamique

Le défi de la numérisation

34. Les évolutions technologiques et la transformation numérique conditionnent à la fois les méthodes de production et les relations de travail. On observe cependant des lacunes importantes dans les réglementations régissant la transformation numérique. Les pays de l'OCDE ont la possibilité de se démarquer des autres régimes politiques et économiques, en préservant la vie privée et les droits humains de leurs citoyens. Il est nécessaire de définir des normes juridiques et éthiques pour l'accès aux données et leur partage, la transparence des algorithmes et les technologies de pointe. L'OCDE doit également s'intéresser aux impacts sur le travail décent et les droits des travailleurs dans le cadre de ses initiatives en cours centrées sur la numérisation. Sans cela, les répercussions sur la qualité des emplois, le bien-être et la productivité seront considérables.

35. Afin d'encourager une plus grande concurrence au sein de l'économie numérique, il sera crucial de mettre en place des mesures adéquates qui tiennent compte de la valeur des données et des effets de réseau et de revoir et utiliser les politiques industrielles pour réduire les fractures numériques et contribuer à la diversification du marché et à la création d'emplois de qualité, conformément aux objectifs sociaux et écologiques.

36. S'agissant des droits des travailleurs dans l'économie des plateformes, une poignée d'initiatives législatives et de décisions judiciaires ont eu pour but de rétablir les protections fondamentales et, parfois, leurs statuts professionnels. Ces initiatives doivent devenir systématiques en veillant à ce que les législations nationales en matière de travail soient effectivement appliquées aux travailleurs, y compris aux travailleurs des plateformes, en luttant contre le travail indépendant déguisé et la classification erronée intentionnelle des travailleurs, par exemple au travers du financement et de l'organisation d'inspections du travail plus efficaces. Ceci répond à la nécessité de prévoir une présomption légale d'emploi, comme l'ont affirmé les ministres de l'Emploi du G20 en juin 2021, un droit légal à une rémunération prévisible et à la

transparence algorithmique et un droit de former des syndicats et de s'y affilier – également en révisant le droit actuel en matière de concurrence, la couverture de protection sociale et les normes en matière de santé et de sécurité au travail.

37. Enfin, l'attention devrait se porter sur les négociations au niveau de l'OMC concernant les aspects du commerce électronique qui sont liés au commerce international, auxquelles participent actuellement 86 pays. Ces négociations vont bien au-delà de l'objectif qui consiste à réglementer le commerce des biens et services achetés sur Internet, en abordant des questions sensibles telles que la gouvernance des données, les flux transfrontaliers de données et de financements, la levée des droits des gouvernements de localiser des données au sein de leurs frontières, la levée des obligations de divulguer les codes sources, et bien plus encore. Tout cela compromet le respect de la vie privée des citoyens, la gouvernance démocratique des données et l'avenir du travail. D'autre part, les partenaires sociaux et la société civile ne sont pas invités à participer aux discussions. L'OMC n'est pas le forum adéquat pour la conclusion d'un tel accord global. Les droits humains, sociaux et syndicaux doivent être pris en compte par les gouvernements lors de la conception de l'infrastructure numérique mondiale. À cette fin, il paraît justifié de prévoir des négociations inclusives, globales et transparentes en dehors de l'OMC.

Une transition juste vers une économie neutre en carbone

38. Renforcer les mesures pour lutter contre le changement climatique est une priorité urgente. Les membres de l'OCDE doivent multiplier leurs efforts pour parvenir à la neutralité carbone au plus tard en 2050 et réduire de moitié leurs émissions collectives d'ici 2030. Afin de démontrer leur engagement, les membres devraient élaborer des plans et des mesures pour la transition juste, afin de rencontrer ces objectifs de façon juste et équitable. Ces mesures sont essentielles tant pour la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses que pour la transition des travailleurs vers de nouveaux emplois de qualité. Un soutien direct des gouvernements sera primordial pour atteindre la masse critique nécessaire pour les investissements éco-responsables, y compris pour attirer les financements privés, mais nécessitera des conditionnalités strictes et explicites pour le respect des droits du travail et la création et/ou le maintien d'emplois de qualité.

39. Les travaux de l'OCDE sur « l'articulation entre inégalités et environnement » montrent l'importance de rapprocher les politiques environnementales et sociales et de prendre en compte leur incidence sur les travailleurs, leurs familles et leurs communautés lors de l'élaboration des politiques environnementales. Le document reprenant les questions clés de la RCM 2022 reconnaît que renforcer l'aide sociale est essentiel pour assurer une transition juste et résiliente. Mais le coût de l'écologisation se heurte aux contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les franges sociales situées au bas de l'échelle des revenus. Dans l'Accord de Paris (2015), la communauté internationale souligne la nécessité de tenir compte « des impératifs d'une transition juste pour la population active [...] conformément aux priorités de développement définies au niveau national ». En l'absence d'obligations sociales solides, telles que des investissements publics dans les infrastructures, les systèmes de soutien et de formation, le dialogue social et la protection sociale universelle, il n'y aura pas de justice sociale. Conséquence, la société sera de moins en moins en mesure de pouvoir soutenir la réforme structurelle de nos économies nécessaire pour protéger le climat et l'environnement. Les principes de la transition juste constituent la version contemporaine des principes fondateurs de l'OCDE et doivent demeurer son guide, et non une annexe aux plans de relance. À cette fin, les répercussions de la guerre en Ukraine sur les marchés de l'énergie ne doivent entraîner ni le gel ni le relâchement des engagements des gouvernements de l'OCDE en faveur de la transition écologique, par exemple en réinstaurant ou en prolongeant la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie à forte intensité de carbone.

40. Les mesures de transition juste doivent être basées sur des négociations tripartites entre les gouvernements et les organisations patronales et syndicales, comme mentionné dans les Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste. Ceci implique des investissements publics et des politiques

industrielles socialement déterminés pour le financement de la transition, accompagnés de mandats garantissant que les emplois verts seront des emplois décents. Pour rencontrer ces objectifs, il est nécessaire de garantir les droits du travail en accordant la priorité à ceux qui permettent la négociation de conventions collectives.

41. L'ampleur de la crise actuelle appelle des ambitions sans précédent en termes de mobilisation des financements, en vue de garantir la réalisation des ODD des Nations unies et une transition juste vers une économie à faible émission de carbone. Les engagements qui ont été pris en 2009 à la COP15 de Copenhague par les pays industrialisés, visant à accorder chaque année 100 milliards USD aux pays en développement à l'horizon 2020, n'ont pas été respectés, alors que deux années se sont déjà écoulées depuis cette échéance. Les gouvernements de l'OCDE et les partenaires du développement ont la responsabilité sociale d'aider les pays en développement et d'éviter d'accroître leur paupérisation. Les membres du Comité d'aide au développement doivent honorer leurs engagements internationaux à allouer 0,7 % de leur RNB aux budgets de la coopération au développement. L'OCDE devrait en outre contribuer à la définition d'un ensemble de critères permettant d'impliquer le secteur privé lorsqu'il s'agit d'examiner le financement de projets éco-responsables, afin d'assurer un alignement entre le système financier et le développement durable, le contrôle et l'appropriation publics et l'engagement des partenaires sociaux et des autres parties prenantes.

Politiques fiscales, commerciales et d'investissement

42. Il est essentiel de veiller au progrès et à l'équité des systèmes fiscaux face à la recrudescence des inégalités, en particulier au sommet de la répartition des revenus et des richesses. Ceci permettrait de respecter le principe de la justice distributive et de fournir les incitants adéquats nécessaires pour investir dans l'économie réelle, en soutenant les projets durables et à faible émission de carbone. Au cours de ces dernières années, l'OCDE s'est engagée dans un processus de transition progressive vers une politique fiscale plus équilibrée visant à réduire les niveaux d'inégalité. Pour sa part, le FMI a également appelé à augmenter l'impôt sur la fortune pour répondre à la recrudescence des inégalités en termes de richesse et a insisté sur la nécessité d'envisager les politiques fiscales dans le contexte de croissance inclusive après la COVID-19.

43. L'équité fiscale consiste également à mettre un frein à la planification fiscale agressive et à l'imposition insuffisante des nouveaux modèles d'entreprise. Le cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (IF BEPS) propose une réforme des règles d'imposition reposant sur deux piliers : remédier à l'imposition insuffisante des grandes entreprises et freiner la course à la concurrence fiscale mondiale. Le second pilier, adapté aux législations nationales, vise à garantir que les grandes entreprises multinationales (EMN) s'acquittent d'un montant minimum d'impôts sur leurs revenus dans chaque pays où elles opèrent. Les pays imposeraient un impôt effectif complémentaire sur les bénéfices non imposés, allant jusqu'à 15 %. Les syndicats ont mis en garde contre le risque de contraindre un grand nombre de pays à appliquer une norme d'imposition maximale plutôt que minimale. Raison pour laquelle la mise en œuvre de ce processus doit offrir suffisamment de garanties pour que les pays progressistes se montrent plus ambitieux et ouvrent ainsi la voie à des réformes plus solides et plus équitables au niveau multilatéral.

44. Étant donné les circonstances exceptionnelles de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine et compte tenu des engagements financiers attendus des gouvernements, certains pays ont déjà pris des mesures à titre individuel pour taxer les bénéfices excédentaires des entreprises. Ces mesures s'appliquent à des secteurs spécifiques tels que les produits pharmaceutiques, le commerce de détail, le numérique et l'énergie, afin de redistribuer les ressources, de financer les réponses à la crise et d'améliorer les finances publiques en vue de compenser partiellement l'augmentation du montant de la dette publique.

45. Le premier pilier cible les EMN et les enjoint de rediriger leurs « bénéfices résiduels » clairement définis vers les juridictions de marché où les biens et services sont utilisés ou consommés. L'incidence de ce type d'accord risque d'être marginale, à tel point que l'on est en droit de se demander si le total des versements d'impôts correspondrait dans certains pays à la taxation numérique nationale qui serait remplacée par la mise en œuvre du premier pilier. D'autre part, la masse critique de pays semble insuffisante pour transformer, tel que prévu, le premier pilier en un accord international d'ici la fin de l'année. Ce cadre est loin de pouvoir répondre à l'imposition insuffisante des EMN en général, en particulier dans une économie numérisée. L'OCDE devrait poursuivre ses travaux en vue d'une réforme systémique des dispositions régissant les prix de transfert basée sur des facteurs de répartition équitables, tels que l'emploi, les actifs et les ventes.

46. La révision des règlements et accords internationaux visant à rendre plus équitable le système économique mondial ne se limite pas à la politique fiscale. Si les conditions qui président au commerce et aux investissements internationaux créent des opportunités de marché pour les entreprises, elles représentent également un choc concurrentiel externe et une source d'incertitude majeure pour les travailleurs et les petites entreprises. En l'absence de contrepoids au niveau national ou de mécanismes intégrés aux accords de commerce et d'investissement, cela entraîne une pression à la baisse sur les salaires, l'emploi, la sécurité sociale et les droits des travailleurs. La concurrence déloyale basée sur le dumping social contribue à accroître les inégalités et se traduit par une perte de confiance de la société dans la gouvernance mondiale et nationale, ainsi que dans le secteur privé.

47. Une première ligne de défense consiste à définir des cadres de résilience et de protection du marché du travail, afin d'éviter un nivellement vers le bas au niveau mondial pour les coûts de la main-d'œuvre et les normes du travail. Une autre ligne de défense est celle du respect des droits humains et des normes du travail, qui devrait devenir une condition préalable à tout accord de commerce et d'investissement afin de les rendre exécutoires. La question ici n'est pas d'opposer protectionnisme et concurrence sur un marché de libre-échange. Toutefois, les mécanismes de commerce et d'investissement actuels reflètent le déséquilibre relatif entre capital et travail, perpétuant ainsi la spirale descendante des revenus et des droits des travailleurs, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

48. La question ne doit non plus consister à devoir faire un choix entre solutions protectionnistes et solutions de libre-échange, mais à encourager un cercle économique vertueux en veillant à rémunérer correctement la main-d'œuvre, que ce soit dans le pays où à l'étranger. Raison pour laquelle tout accord de commerce et d'investissement devrait intégrer des mécanismes de contrôle, de plainte et de sanction, en consultation avec les partenaires sociaux.

49. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Recommandation concernant le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises, ainsi que les Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE, offrent un cadre global pour perpétuer les effets positifs et garantir la qualité du travail et les droits des travailleurs à l'avenir. Composantes d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace, les points de contact nationaux (PCN) demeurent pourtant le plus souvent sous-estimés. Leur capacité à contribuer au cadre dépend du respect de l'obligation institutionnelle d'entretenir des relations avec les organisations syndicales et toute autre partie prenante.

50. Cette année offre de nombreuses occasions d'évaluer le leadership de l'OCDE en matière de gouvernance responsable des entreprises. La TUAC salue les travaux approfondis qui ont été réalisés par l'OCDE pour le Rapport d'évaluation des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que la Recommandation concernant le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises (« rôle de l'État dans la promotion de la CRE »), la Recommandation concernant les qualités de l'IDE pour le développement durable (« qualités de l'IDE ») et la révision des Principes de

gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE (« principes G20/OCDE »), qui tous ont le potentiel d'agir sur une réunion ministérielle ayant pour objet la CRE.

51. La TUAC estime que le Rapport d'évaluation des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales est équilibré, objectif et représentatif de la situation des travailleurs. Les syndicats soulignent que les parties prenantes et les gouvernements conviennent largement que les PCN n'ont pas atteint le potentiel attendu et que l'on observe un manque de confiance général dans un mécanisme qui doit, par conséquent, être révisé. La partie 2 devrait être actualisée, tandis que les propositions et opportunités du secrétariat devraient être pleinement soutenues financièrement. À cet égard, la TUAC est disposée à soutenir une déclaration de la RCM visant à poursuivre les travaux du Comité d'investissement et du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises. La TUAC approuve plus spécifiquement la demande faite aux comités de l'OCDE de fournir un soutien concret et des conseils pratiques aux adhérents pour la mise en œuvre de la recommandation. Ceci offre une réelle opportunité aux gouvernements de définir des politiques qui déterminent les attentes en matière de CRE pour les entreprises privées et les syndicats.

52. Enfin, les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États ont parfois laissé apparaître que les dispositions visant à rationaliser les procédures pouvaient être contre-productives, dans la mesure où elles soulèvent de nouvelles questions à résoudre et ajoutent des étapes supplémentaires dans la résolution des affaires. Raison pour laquelle, au-delà de l'inclusion de clauses sociales exécutoires, les accords de commerce et d'investissement doivent respecter le droit des gouvernements de réglementer, en fixant notamment des planchers minimums et une protection sociale, tout en maintenant des normes strictes pour la protection de l'environnement qui répondent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et aux ODD.